

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, renforce un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

Cette note est découpée en trois chapitres :

- I- Présentation du budget principal
- II- Gestion de la dette
- III- Présentation des budgets annexes

Pour rappel, la mise en place en 2015 de deux budgets annexes (environnement-déchets et Pôle culinaire) en complément des budgets annexes de l'Aygueblue, du transport et de Pôle Sud, modifie la présentation du compte administratif entre 2014 et 2015.

En 2015, le budget de MACS était composé du budget principal et de 14 budgets annexes : Aygueblue - pôle sud - pôle culinaire - transport - déchets environnement - et 9 budgets pour les zones d'activités économiques.

Chapitre I : Présentation du budget principal

A - Section de fonctionnement

1) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2015 à 39 097 396,35 € (hors report 2014).

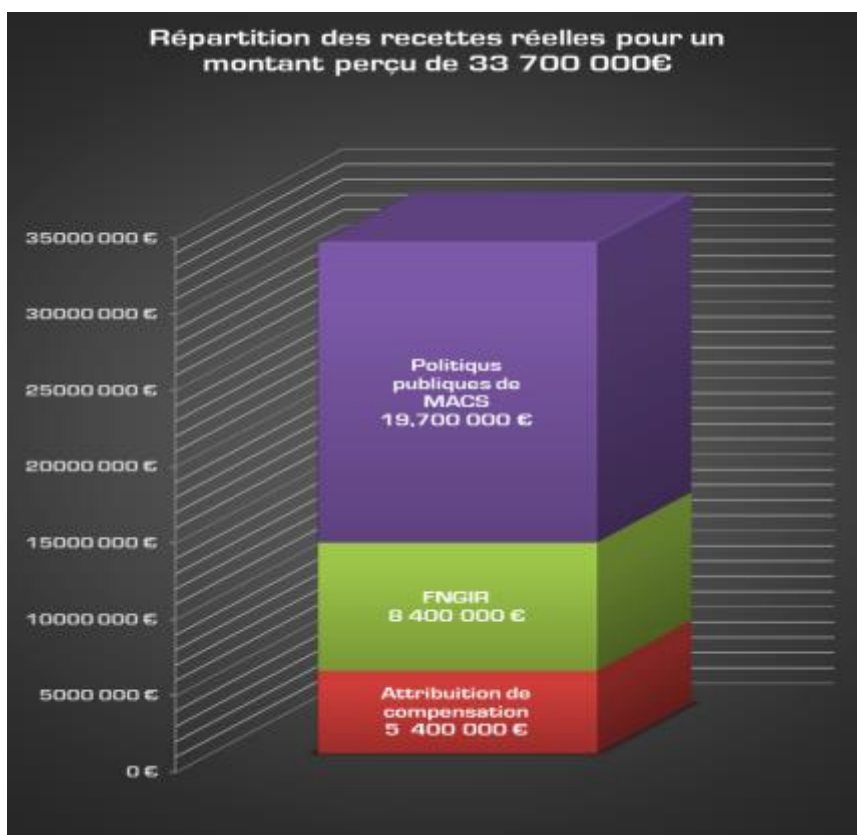
Les recettes réelles de fonctionnement/population DGF 2015 (85608 habitants) sont de : 456 €/habitant. A titre de comparaison en 2013 pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique, ce ratio était de 470 €/habitant (rapport sur les collectivités locales en chiffres 2015 de la DGCL).

a) Fiscalité

Les recettes fiscales se sont élevées en 2015 à 33.7 M€.

MACS a bénéficié d'une conjoncture favorable sur l'évolution des bases ménages et économiques et d'un versement de rôles supplémentaires sur la taxe d'habitation pour 68 184 €, la taxe foncière pour 87 112 € et surtout sur la cotisation foncière des entreprises pour 544 188 €, soit un total de près de 700 000 €. Le versement de la cotisation foncière des entreprises correspond à un rattrapage sur les années 2011, 2012, 2013 et 2014.

L'ensemble des recettes fiscales n'est pas disponible pour porter les politiques publiques de MACS puisque 8.4 M€ sont reversées au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 5.6 M€ sont reversées au titre des attributions de compensation (AC).



MACS n'est toujours pas concerné en 2015 par le prélèvement au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Intercommunales (FPIC).

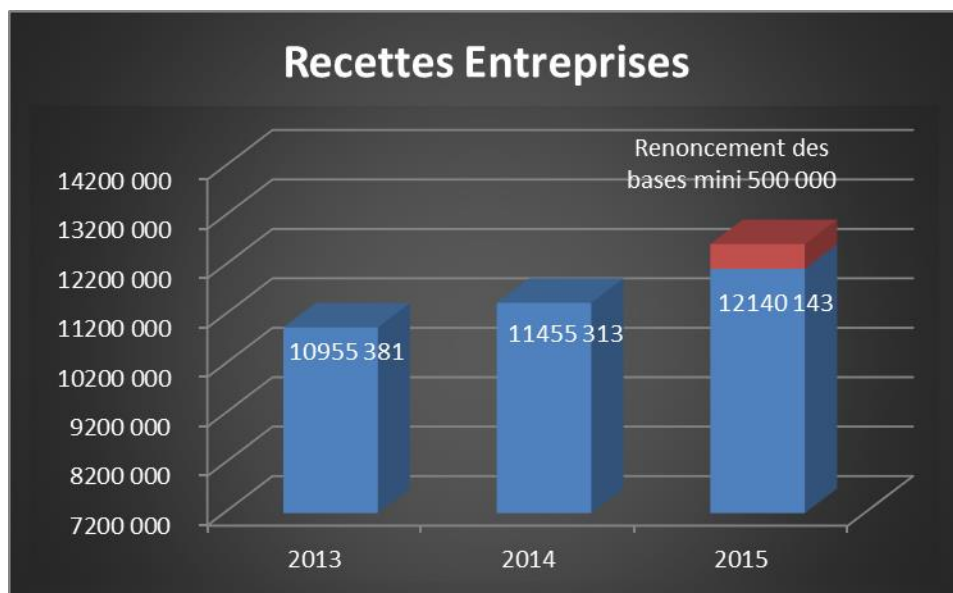
a-1 Fiscalité économique : la recette s'est élevée à 12.14M€

Pour rappel, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est passé de 26.13% en 2014 à 25.90 % en 2015.

MACS a fait le choix de ne pas délibérer pour augmenter le seuil plafond des bases minimum de CFE pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 K€, ce qui représente une perte de produit pour MACS de + 500K€. Ainsi, que ce soit sur les bases ou que ce soit sur les taux, c'est un effort substantiel fait par MACS pour soutenir les entreprises de son territoire.

Les produits perçus sur la fiscalité économique en 2015 sont les suivants :

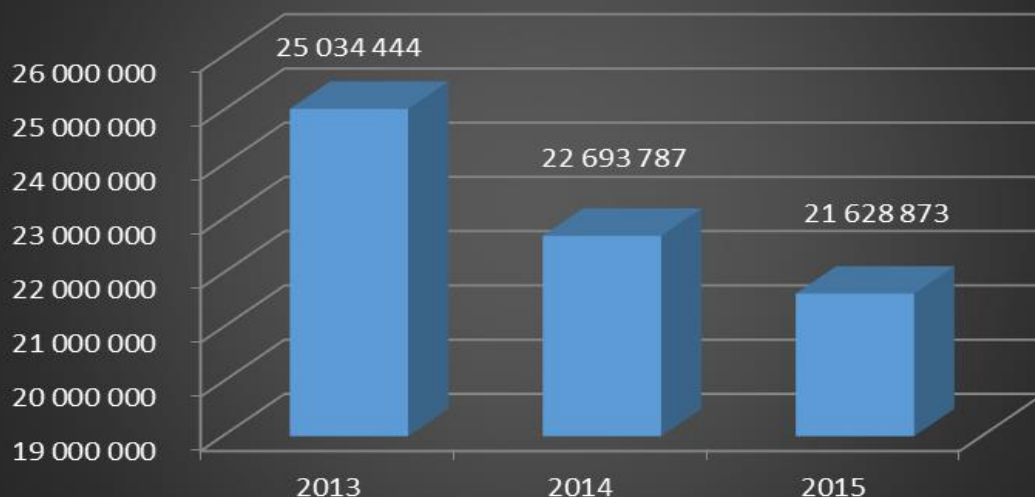
CFE : 7.5 M€	IFER : 275 K€
CVAE : 3.1 M€	TASCOM : 1.2 M€



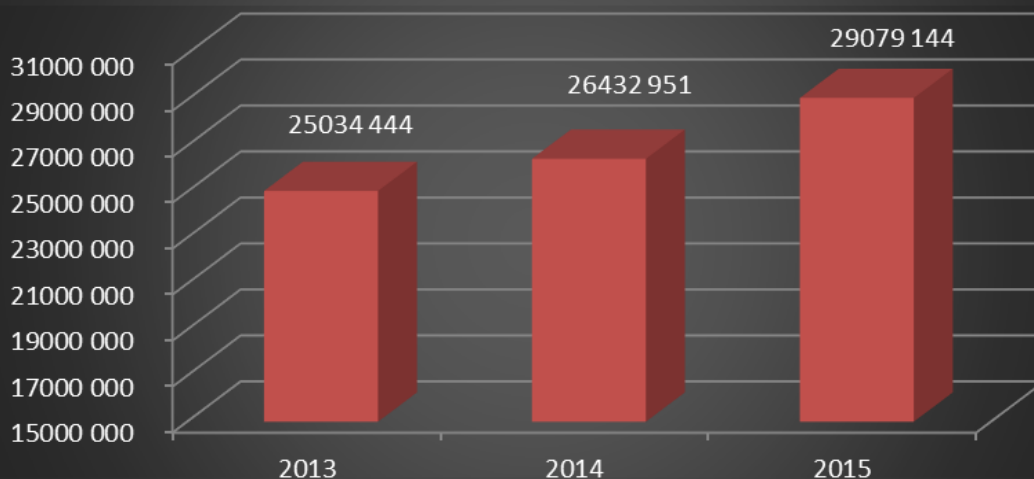
a-2 Fiscalité ménages

La recette s'est élevée à 29M€ avec la TEOM encaissée sur le budget annexe déchets-environnement. Si nous enlevons la TEOM, le montant des recettes de la fiscalité ménages sur le budget principal est de 21.6 M€

Recettes Ménages sans TEOM



Recettes Ménages avec TEOM



Les engagements sur la baisse des taux à concurrence de 3.150 M€/an suite à la mise en place de la TEOM a été respectée sur la TH-TFB et TFNB.

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'Habitation	12.68%	10.99%
Taxe Foncière bâti	6.11%	5.30%
Taxe Foncière non bâti	21.30%	18.46%
TEOM (budget annexes déchets environnement)	4%	7.70%

b- Dotation Globale de Fonctionnement

Pour autant, l'année 2015 a été marquée par l'amplification de la baisse des dotations. La baisse de la DGF entre 2014 et 2015 représente pour MACS une diminution de recettes de 872 784 €, soit une perte cumulée depuis 2013 de 1.15 millions d'euros.

Si la trajectoire se poursuit, la baisse des dotations est estimée en 2017, par rapport à l'année 2013, à 2.8 M€ soit une baisse de 54.90% sur la période. Ce qui représente une perte de près de 40% de l'autofinancement brut de MACS.

2) Les Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2015 à 31 438 375.54 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement /population DGF 2015 (85 608 habitants) sont de 367 €/hab.

A titre de comparaison, en 2013 pour les communautés des communes à fiscalité professionnelle unique, ce ratio était de 401 €/habitant (rapport sur les collectivités locales en chiffres 2015 de la DGCL).

Les dépenses en 2015 intègrent le coût de fonctionnement généré par les nouveaux équipements (Pôle-Sud, tablettes, travaux de voirie et nouvelles compétences).

a- Les charges à caractère général (chapitre 011):

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage.

Les dépenses de ce chapitre pour 2015 se sont élevées à 2 138 384.87 € soit 6.4% des dépenses de fonctionnement.

Pour rappel, en 2014, le Pôle culinaire représentait 51% du total du chapitre 011. Après avoir retraité les dépenses du pôle culinaire, il apparaît une baisse de 7% des dépenses de ce chapitre entre 2014 et 2015, qui se décomposent comme suit :

- Baisse de 9% sur le sous-chapitre (61) services extérieurs :

On observe une baisse significative des locations mobilières de 23% dues à l'achat de véhicules pour la voirie tels que la balayeuse, le camion benne, nacelle, tracteur et du petit matériel comme la tondeuse, motoculteur, tronçonneuse. Les primes d'assurance dont la responsabilité civile, les assurances auto-collaborateurs, suite au nouveau marché qui a été conclu en 2015, ont baissé de 24%. Les coûts d'entretien des terrains, des bâtiments et des réseaux ont augmenté notamment en raison des charges liées à l'entretien de Pôle Sud, des nouveaux préfabriqués du siège de MACS, des ascenseurs, de la vidange et le curage des réseaux. Enfin, l'augmentation du parc automobile ainsi que des matériels techniques entraînent une hausse corrélative du coût de l'entretien du matériel roulant.

- Baisse de 12% sur le sous-chapitre (62) autres services extérieurs :

Nous observons une baisse de 23 % des frais de télécommunication suite au marché avec Orange.

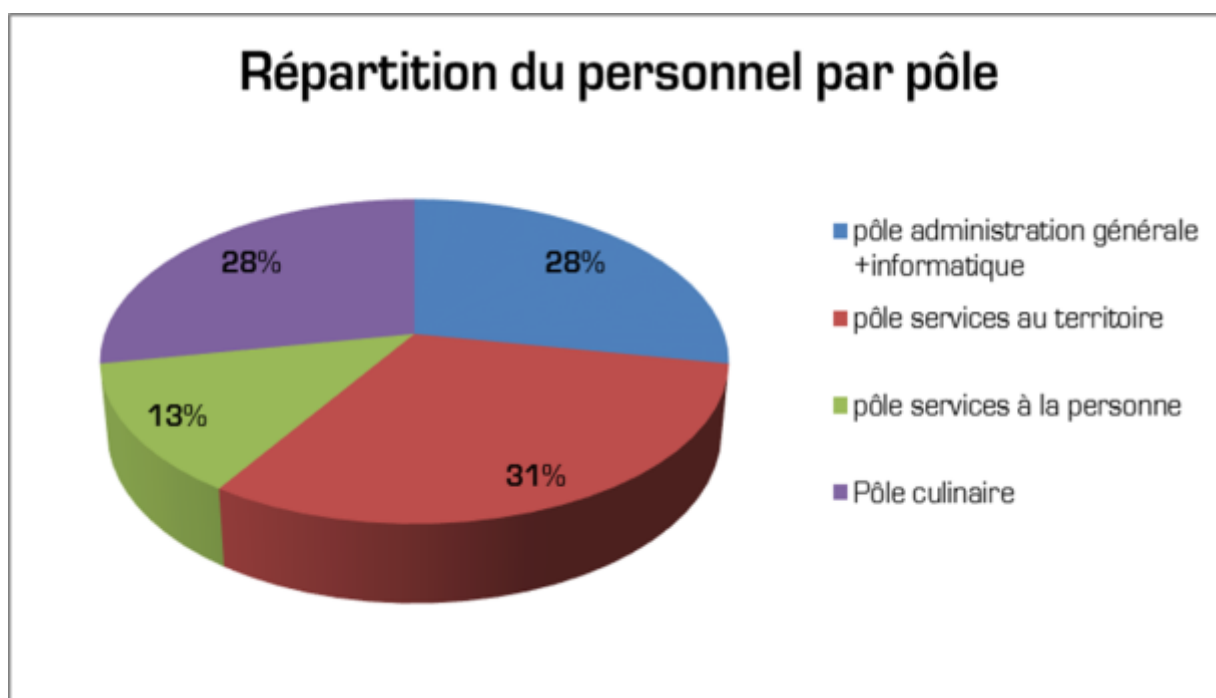
- Augmentation de 14% sur le sous-chapitre (60) des achats de variation de stock :

Hausse des consommations des fluides due à l'augmentation des tarifs EDF de plus 4.7% et une hausse de 4% des consommations avec l'arrivée du service autorisations du droit des sols (ADS) à MACS

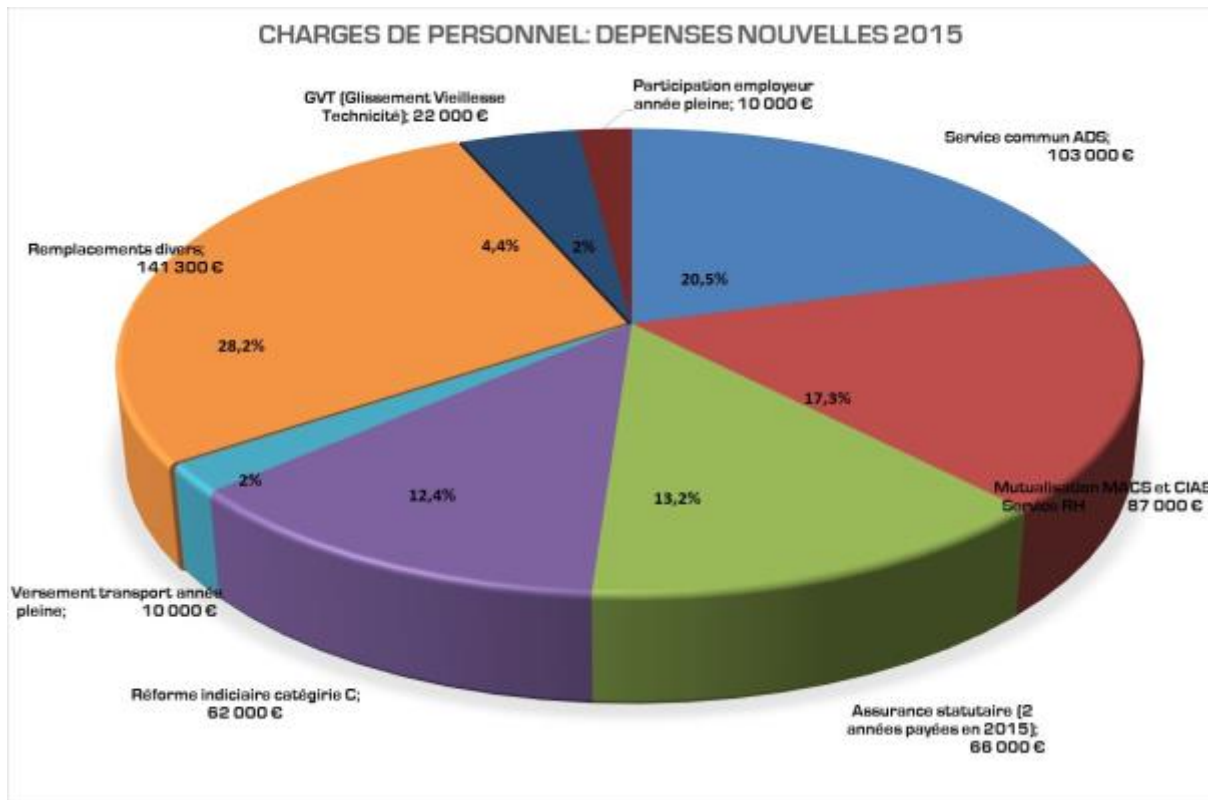
Hausse de l'achat de petits matériels et fournitures de voirie : drains, graviers pour bétons, ciments, et matériels pour réparation accotement. Achats de matériels pédagogiques pour le pôle « Service à la personne. »

b- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2015 se sont élevées à 4 676 924.42 € soit 14% des dépenses de fonctionnement.



En 2015, les dépenses nouvelles se répartissent ainsi :



c- Atténuation de produits (Chapitre 014) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2015 se sont élevées à 14 046 283.60 € soit 42 % des dépenses de fonctionnement.

- Les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) diminuent légèrement en 2015 compte tenu de l'actualisation des montants sur les navettes estivales.
- Le reversement au fonds national de garanties individuelles de ressources reste stable à 8 418 150.00 €

d- Charges de gestion courante (Chapitre 65) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2015 se sont élevées à 9 762 757.06 € soit 29 % des dépenses de fonctionnement.

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes se sont élevées à 6.1M€. Ces participations concernent les budgets annexes transport, Aygueblue, pôle culinaire et déchet-environnement. Elles se répartissent comme suit :
 - Budget Pôle Sud : 346 276.00 €
 - Budget Transport : 213 512.00 €
 - Budget Aygueblue : 1 731 997.47 €

- Budget Pôle culinaire : 350 000.00 €
- Budget Déchets-environnement : 3 504 270.00 €

- La contribution de MACS aux organismes de regroupement, aux communes membres et aux associations du territoire s'élève à 3.3 M€ en 2015, elle reste stable par rapport à 2014.

Participations aux organismes de regroupement et communes membres - subventions aux associations	CA 2014	CA 2015
Conservatoire des Landes	623 569	719 696
IGECOM 40	19 778	19 778
ADACL	13 260	13 351
GIP Littoral	13 150	13 150
Syndicat mixte Landes Océanes	169 200	119 235
Syndicat mixte Atlantisud	311 190	331 710
Syndicat mixte Pédebert	3 300	121 620
Contributions EPFL	558 643	524 250
Subvention CIAS	1 100 000	980 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV- TAP-distribution bulletin communautaire	10 525	45 301
Subventions aux associations	491 946	432 192

Pour le syndicat mixte Landes Océanes, la participation de MACS correspond au financement d'études pour le projet golfique et résidentiel de Tosse.

Pour le syndicat mixte Atlantisud, l'augmentation de la participation de MACS s'explique par le fait que certains travaux de viabilisation ont été nécessaires.

Pour le syndicat mixte Pédebert, la forte augmentation de la participation de MACS s'explique par le fait que dans le cadre du projet d'extension de cette zone d'activité, une acquisition foncière de 49 031 m² a été nécessaire ainsi que la réalisation de différentes études.

Les subventions aux associations sont globalement stables entre 2014 et 2015. L'écart en valeur est essentiellement dû aux versements de subventions exceptionnelles en 2014 suite à des anniversaires de festivals, à des manifestations sportives comme le championnat de France de surf ou le défi « Cap o pas Cap » qui ne se sont pas reproduits en 2015.

e- Charges financières (chapitre 66):

Les dépenses de ce chapitre pour 2015 se sont élevées à 783 169.06 €, soit 2.3% des dépenses de fonctionnement.

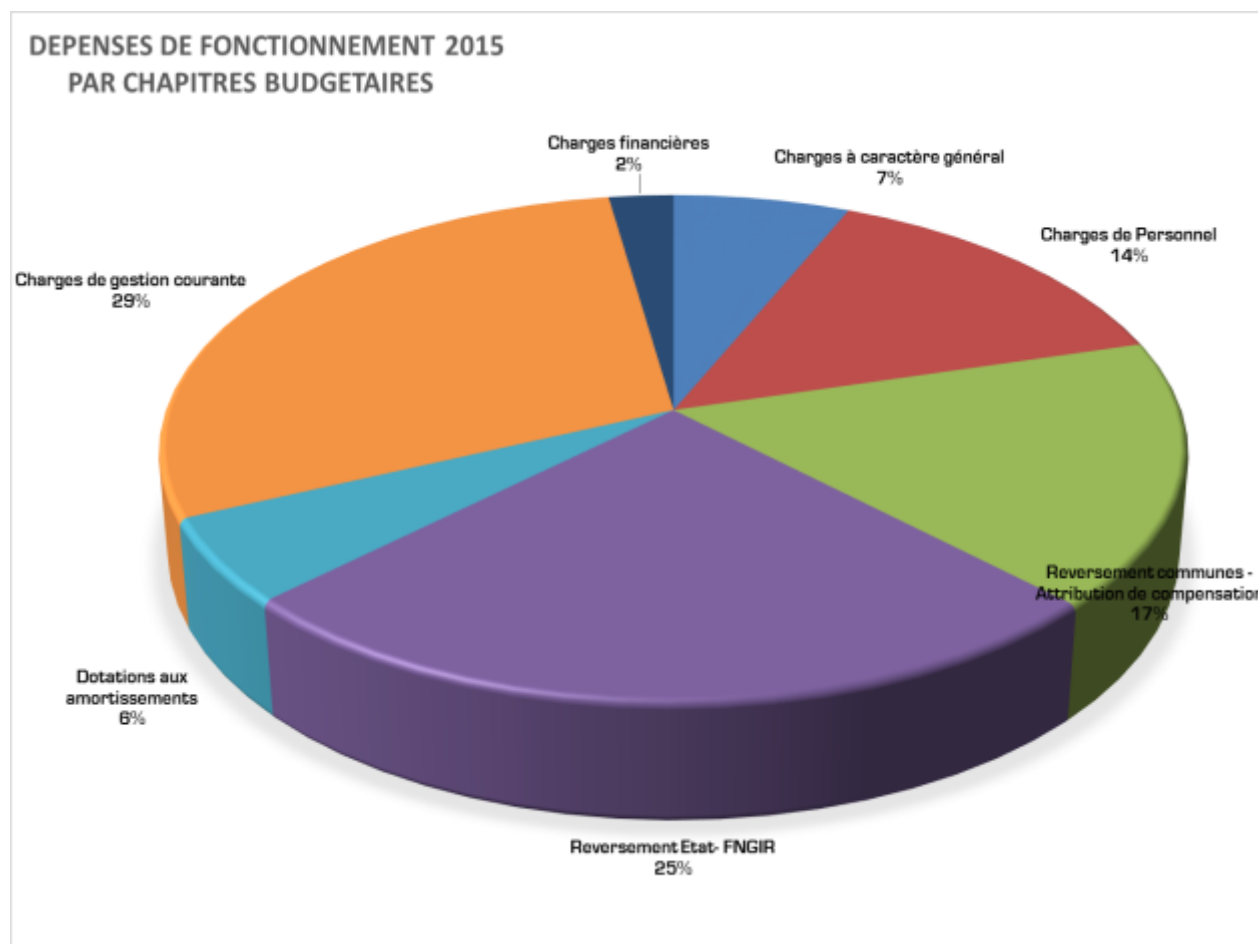
Les intérêts de la dette baissent en 2015 par rapport à 2014 de 9% du fait des taux d'intérêts bas. De plus, MACS a peu emprunté ces deux dernières années. (Voir Chapitre II sur la politique d'endettement)

f- Dotations aux amortissements :

Les dépenses de ce chapitre pour 2015 se sont élevées à 1 795 689.47 € soit 5.4 % des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses ont augmenté en 2015 par rapport à 2014, essentiellement en raison de l'amortissement des tablettes achetées en 2014.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement :



g- épargne brute

L'épargne brute correspond aux [recettes réelles de fonctionnement-recettes exceptionnelle]- dépenses réelles de fonctionnement. Elle est d'un montant de 7.6M€ contre 7.2M€ en 2014.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute - (remboursement en capital de la dette+ annuités EPFL). Elle est égale à 5.1M€ contre 5M€ en 2014.

La capacité de désendettement est égale à l'encours de la dette/épargne brute = 3.15 années (elle était identique en 2014).

Le taux d'autofinancement, qui correspond à l'épargne brute/ opérations d'investissement, est égal à 69%, il est en légère diminution par rapport à 2014 [78.77%]. Le taux d'autofinancement reste cependant élevé.

Le taux d'épargne brute, qui correspond à l'épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, est égal à 19.5%, il est en légère augmentation par rapport à 2014 (14.79%).

B) Section d'investissement

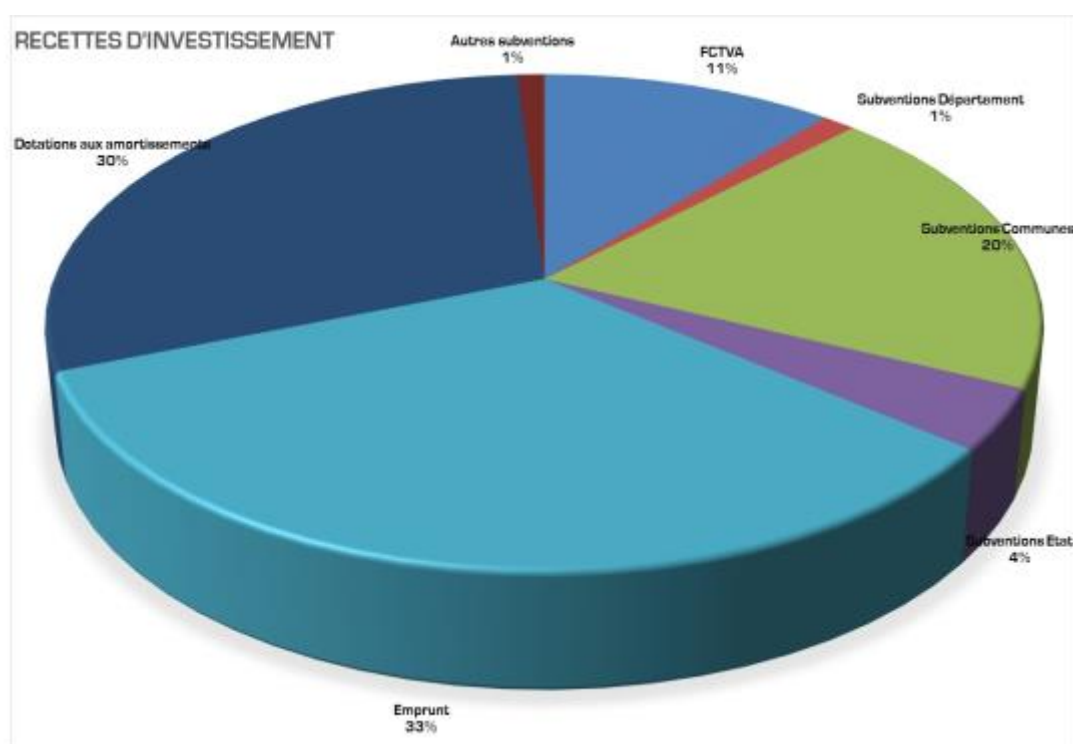
1) Les recettes

Le niveau des recettes d'investissement de 2015 est identique à celui de 2014.

Les contributions statutaires des communes ont permis de financer la réalisation des travaux de voirie pour un peu plus d'1M€.

La subvention du Conseil Départemental a permis de financer le pôle danse à hauteur de 75 000 €

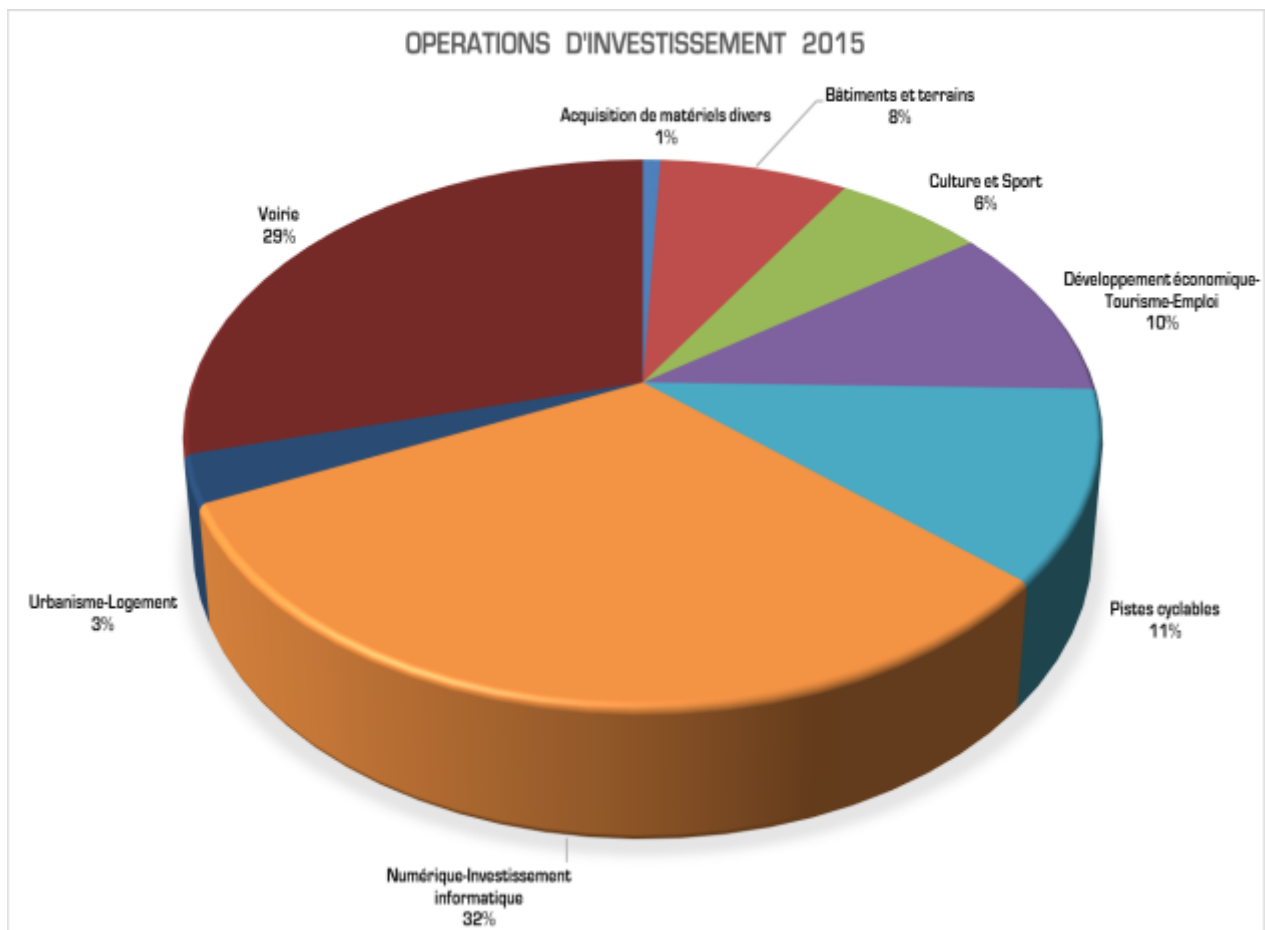
Les subventions de l'Etat ont financé la transition énergétique à hauteur de 200 000 € et la voirie pour 34 000 €.



2) Les dépenses

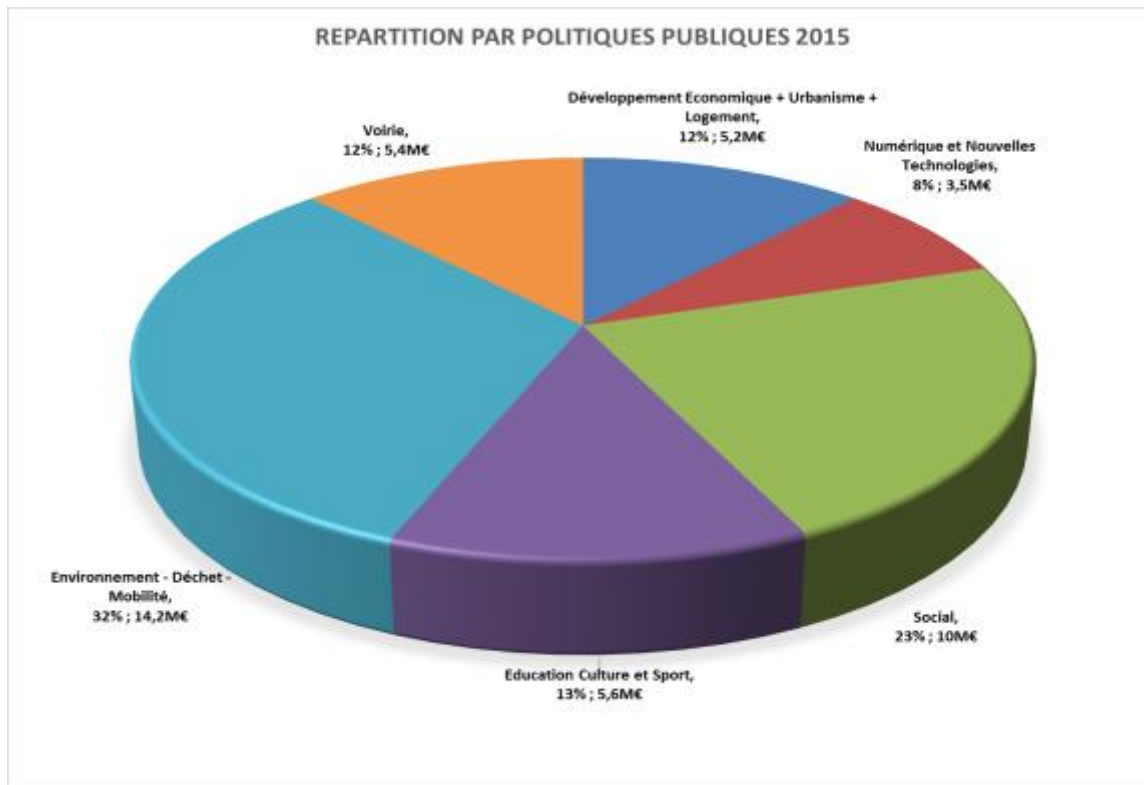
Les dépenses d'investissement en 2015 se sont élevées à 10 932 609.62 € (hors report 2014) Pour rappel, les dépenses d'investissement 2014 étaient sensiblement du même montant soit 10 854 974.10 (hors report 2013).

Ce point doit être souligné à un moment où les dépenses d'investissement des groupements de communes enregistrent pour la deuxième année consécutive en 2015 une baisse marquée de - 6.8%.



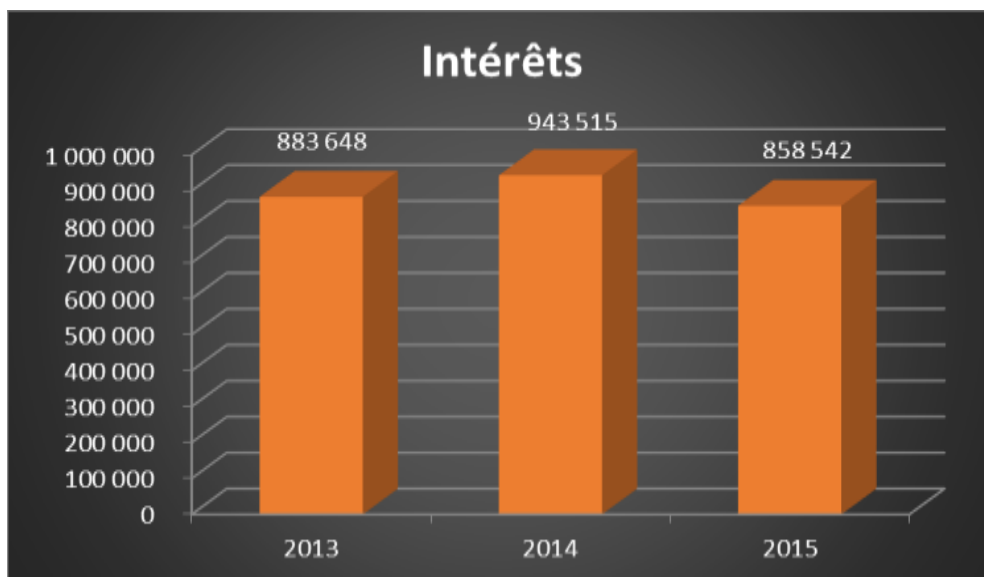
3) Politiques Publiques 2015 :

Le graphique ci-dessous synthétise la répartition en pourcentage des six politiques publiques centrales de MACS en section de fonctionnement et en section d'investissement, budget principal + budgets annexes (ces derniers sont détaillés dans le chapitre 3 ci-dessous)

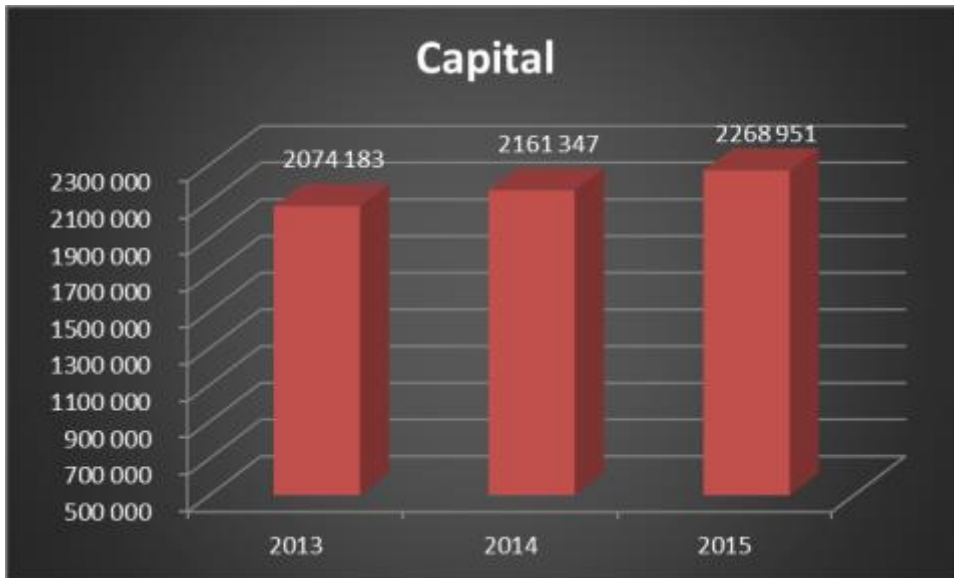


Chapitre II : Gestion de la dette

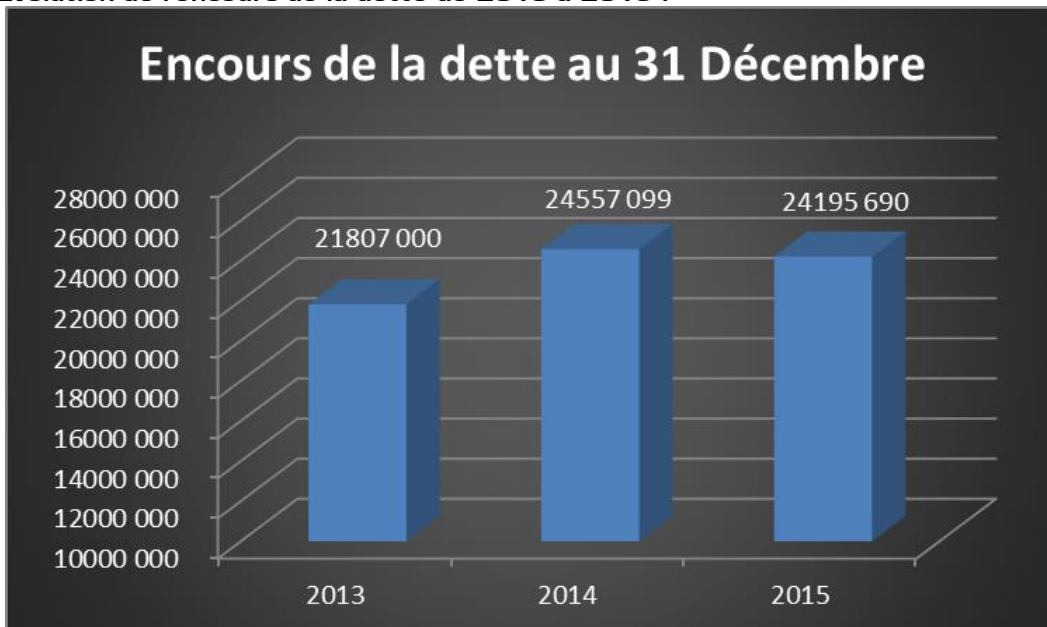
Evolution de l'annuité d'emprunt de 2013 à 2015 :



MACS a contracté un emprunt de 2 M€ sur le budget principal en 2015 d'une durée de 15 ans à taux fixe 1.39% et bénéficie pour la troisième année consécutive de la baisse des taux, ce qui lui permet de diminuer ses charges financières.



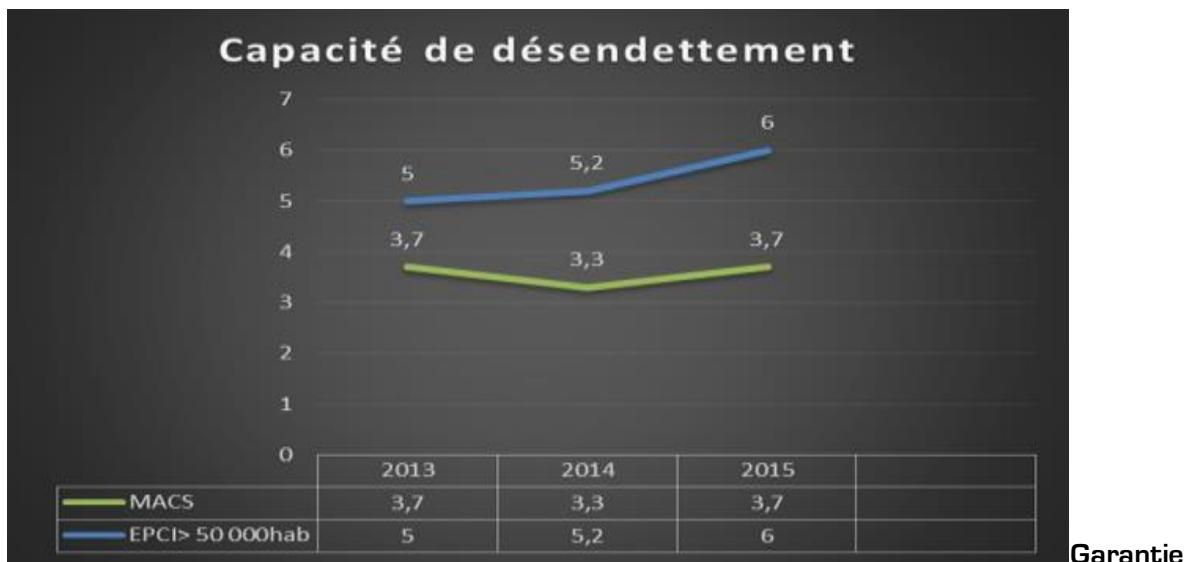
Evolution de l'encours de la dette de 2013 à 2015 :



L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de 24 195 690 € avec une durée résiduelle de 11 ans.

Le taux moyen de l'encours de dette est de 3.7 %. 94% de la dette de MACS est à taux fixe.

Aucune ligne de trésorerie n'a été contractée en 2015



d'emprunt :

L'annuité garantie par MACS au cours de l'année 2015 a été de 552 593.49 €.

A titre informatif, le plafonnement pour une collectivité de ses garanties d'emprunt est le suivant :
Le montant total des annuités d'emprunt déjà garanties à échoir au cours de l'exercice augmenté de la première annuité entière d'un nouveau concours susceptible d'être garanti et du montant des annuités de la dette propre ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Pour MACS en 2015, les garanties d'emprunt représentaient 9.82 % du montant des recettes réelles.

De nouvelles garanties d'emprunt ont été accordées durant l'année 2015 d'un montant total de 2.4M€ pour les projets suivants :

- A Tosse, pour les logements les « jisquet » et « le clos du liège »
- A Capbreton, pour les logements « les deux pins »
- A Labenne, pour les logements « les villas d'Oyat »

Chapitre III : Présentation des budgets annexes

MACS a créé en 2015 deux nouveaux budgets annexes Déchets-environnement et Pôle culinaire. La création de ces deux budgets en 2015 ne permet donc pas de les comparer au compte administratif 2014.

Le budget général de MACS était composé en 2015, en plus du budget principal, de 5 budgets annexes (déchets-environnement, Pôle-culinaire, Aygueblue, Transport et Pôle Sud) et de 9 budgets annexes de zones d'activités économiques.

A) Budget Déchets-environnement

1- Section de fonctionnement

Il a été réalisé en dépenses de la section de fonctionnement 10 789 691.74 €, soit 99% des crédits budgétaires.

La principale dépense de ce budget est la participation de MACS au SITCOM d'un montant de 10 528 758 € soit 97.5% du budget de fonctionnement.

Ce budget est également composé des participations financières de MACS aux différents syndicats mixtes :

- 31 330 € pour le syndicat mixte de gestion des milieux naturels pour le marais d'Orx et l'étang noir.
- 143 996.44 € pour le syndicat mixte de rivières côte-sud
- 17 106 € pour le syndicat mixte du Bas Adour
- 880.29 € pour le syndicat mixte Marensin et Born

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant de 7 450 271€
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 3.5 M€

2- Section d'investissement

La section d'investissement est essentiellement composée des participations aux syndicats mixtes de gestion des milieux naturels (projet d'aménagement du marais d'Orx) et au syndicat mixte de rivières à hauteur de 118 551 €.

B) Budget pôle culinaire

1- Section de fonctionnement

Il a été réalisé en dépenses de la section de fonctionnement 4 212 419.58 € soit 99% des dépenses de cette section

Les charges à caractère général représentent 58.8% des dépenses de fonctionnement :

L'alimentation constitue la dépense la plus importante de 1 767 317.14 € soit 71.2% des dépenses de ce chapitre. En effet le nombre de repas scolaire est en forte augmentation depuis la rentrée scolaire, plus de 1 400 repas ont été produits en septembre 2015.

Les coûts d'électricité sont en augmentation, ils sont essentiellement liés à la hausse des tarifs d'EDF.

La baisse des locations mobilières est due à la réparation du chauffage, à la diminution de la location de matériels techniques et à l'achat du photocopieur.

La hausse des coûts de maintenance est essentiellement due à l'évolution des paramétrages des logiciels métiers,

Les charges de personnel représentent 36% des dépenses de fonctionnement du budget annexe.

Les charges financières se sont élevées en 2015 à 60 998.38 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 99 981.84 €.

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- La vente des repas et du portage pour un montant de 3 846 227.34 € soit 91% des recettes de la section de fonctionnement.
- La subvention d'équilibre du budget principal est de 350 000 € en 2015. Les dépenses du mois de décembre sur le pôle culinaire étaient habituellement rattachées à l'exercice N+1. En 2015, afin de disposer d'une lisibilité des coûts annuels du pôle culinaire, il a été proposé de rattacher le mois de décembre 2015 à l'exercice budgétaire 2015. Dès lors, l'exercice 2015 a comporté 13 mois en dépenses, ce qui a nécessité le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal en décembre 2015.

2- Section d'investissement

Les principales dépenses en 2015 sont une étude de traitement de l'air de 15 000 €, l'achat de chariots pour 11 000 €, des travaux de terrassements de 16 619.52 €.

Cette section est également composée du remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 78 768.37 € en 2015.

C) Aygueblue

1- Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2015 à 1 487 272.96 €, ce qui représente une hausse de 189 652.9 € par rapport à 2014.

La principale dépense sur ce budget annexe est la contribution forfaitaire versée au délégataire d'un montant de 668 913.33 € qui comprend notamment la prise en charge des cours de natation pour les scolaires.

L'augmentation de la participation de MACS au délégataire entre 2014 et 2015 est essentiellement due au fait que 12 mois de participation ont été payés sur 2014 (octobre 2013 à octobre 2014).

Et suite à la mise en place des rattachements des charges en 2015, il a été payé 14 mois sur le budget 2015, les 2 derniers mois de 2014 et 12 mois de 2015.

Les charges financières sont en légères augmentation du à la renégociation de l'emprunt à taux variable en taux fixe. Le montant de l'emprunt refinancé était de 2 000 715.94 € sur une durée de 14 ans au taux fixe de 3.52%, cette hausse a été compensée par le gain réalisé sur l'écart de taux au moment de la contractualisation du prêt.

Les dotations aux amortissements représentent 299 988.82 €.

La principale recette de ce budget annexe provient de la subvention d'équilibre du budget principal, cette subvention permet d'équilibrer à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

2- Section d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé pour 2015 à 700 000 €.

L'année 2015 a été marquée par le démarrage d'une étude sur le développement d'une offre d'activités ludiques avec la société BM partners et remplacement des luminaires dans les bassins.

Les recettes d'investissement sont composées de la récupération du FCTVA, des dotations aux amortissements.

D) Transport

1- Section de fonctionnement

Le budget annexe transport a été pour la première année en 2015 exécuté en année pleine, ce qui explique que son montant ait doublé, en dépenses comme en recettes.

La principale dépense de ce budget est la participation de MACS à la SPL TransLandes pour un montant de 1 736 929.84 soit 93% des dépenses de fonctionnement.

Les deux principales recettes sont le versement transport d'un montant de 1 620 612.85 € et la participation du budget principal d'un montant de 213 512 €.

2- Section d'investissement

La section d'investissement est essentiellement composée de travaux d'aménagement d'arrêt de bus.

E) Pôle Sud

Le budget annexe Pôle Sud a été clôturé au 31 décembre 2015. Les dernières factures suite à la construction du bâtiment ont été payées sur l'année 2015 et la dernière subvention du Conseil Régional a été encaissée à hauteur de 320 000 €.

La section de fonctionnement étant déjà sur le budget principal, ce budget n'a plus lieu d'exister au 31 décembre 2015, le bâtiment étant achevé.

L'emprunt de ce budget a également été transféré en début d'année 2016 sur le budget principal ainsi que les amortissements.

F) Budgets annexes des zones d'activités économiques de MACS :

Il existe 9 budgets annexes de ZAE de MACS en 2015 :

- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint Vincent de Tyrosse Terreblanque
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3

